

Informations clés pour l'investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

PAM – IQ Market Neutral Europe
Code ISIN – Part R : FR0013348562

PLEIADE ASSET
MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du fonds est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à l'indice EONIA capitalisé (Euro Overnight Index Average) + 1,2% tout en recherchant une performance absolue, décorrélée des marchés actions avec un biais directionnel résiduel.

Objectifs et politique d'investissement

La gestion s'exerce au travers de positions acheteuses sur les actions et vendeuses sur indices actions permettant ainsi limiter l'exposition au risque action jusqu'à 20% de l'actif net.

La stratégie d'investissement du fonds long / short market neutre consiste à investir un portefeuille en actions européennes et de couvrir l'exposition actions en vendant des futurs sur indice. Si la bourse monte, les actions affichent une performance positive, et la couverture, une performance négative, et l'inverse si le marché baisse.

L'équipe de gestion met en œuvre une stratégie de sélection de valeurs visant à étudier en profondeur les fondamentaux des sociétés dans lesquelles le gérant décidera ou non d'investir. La sélection des investissements est basée sur un processus rigoureux dont le point central est l'analyse financière. L'analyse fondamentale permet de finaliser le classement des valeurs dans lesquelles les gérants investiront. Enfin, des modèles quantitatifs cherchent à identifier les points d'entrée et de sortie pertinents à court terme sur chacune des valeurs.

Les valeurs sélectionnées font ainsi l'objet d'un processus sélectif, à la fois qualitatif et quantitatif.

L'univers d'intervention est donc plus large que celui d'un fonds actions classique car les investissements sont à la fois réalisés dans des sociétés jugées sous évaluées (en pariant sur l'appréciation de leur cours) mais également sur des valeurs considérées comme surévaluées (en pariant sur la baisse de leur cours). Les positions vendeuses viennent en partie couvrir les positions acheteuses, et contribuent à réduire la volatilité globale du portefeuille qui est inférieure à celle d'un fonds actions classique.

Caractéristiques

Le FCP ne cherche pas à suivre ou répliquer la performance d'un indice. Toutefois l'indice le plus proche est l'**indice Eonia Capitalisé (Euro Overnight Index Average) + 1,2%**.

Le FCP est investi en actions des pays de l'Union Européenne dans le respect du ratio d'éligibilité au PEA de 75% minimum de son actif net. L'exposition nette au risque actions peut varier entre -20% et +20%. Les positions générant une exposition à des devises autres que l'Euro (et donc un risque de change) peuvent représenter jusqu'à 50% du portefeuille.

PAM – IQ Market Neutral est investi :

- Dans des actions de toute taille de capitalisation boursière. La part des petites et moyennes capitalisations (moins de 1 milliards d'euros) ne peut excéder 20% de l'actif.
- Le FCP peut intervenir sur les instruments financiers à terme dans la limite de 100% de son actif en vue de couvrir le portefeuille contre le risque action au moyen de dérivés cotés sur un marché réglementé : futures sur indices actions européens, et sur le risque de change.
- En titres de créances et instruments du marché monétaire dans la limite de 25% et en fonction de l'évolution et des situations de marché. Il peut s'agir d'émetteurs publics (BTF dans un maximum de 25% de l'actif net du FCP) ou privés (CDN dans un maximum de 10% de l'actif net du FCP) sans contrainte de répartition prédéterminée entre ces deux catégories. Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit ne recourt pas exclusivement sur les notations de crédit émises par les agences mais privilégie la recherche et l'analyse interne de la Société de Gestion conformément à l'article 318-40 du RG AMF
- En parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et de FIA de droits français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier de toute classification d'OPCVM / FIA jusqu'à 10% de son actif.

La durée de placement recommandée est de 2 ans minimum.

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

La valeur liquidative (VL) est quotidienne. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la VL (J) jusqu'à 12h00 chez le Dépositaire CACEIS Bank, et sont exécutées sur la base de la VL du jour calculée en J+1 sur les cours de clôture de J, et sont réglées en J+ 2.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Commentaires : Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. Le niveau de l'indicateur de risque passé ne préjuge pas du niveau de l'indicateur futur. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'exposition aux marchés d'actions explique le niveau de risque de cet OPCVM. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

Risques importants pour le FCP non pris en compte par l'indicateur :

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPC.

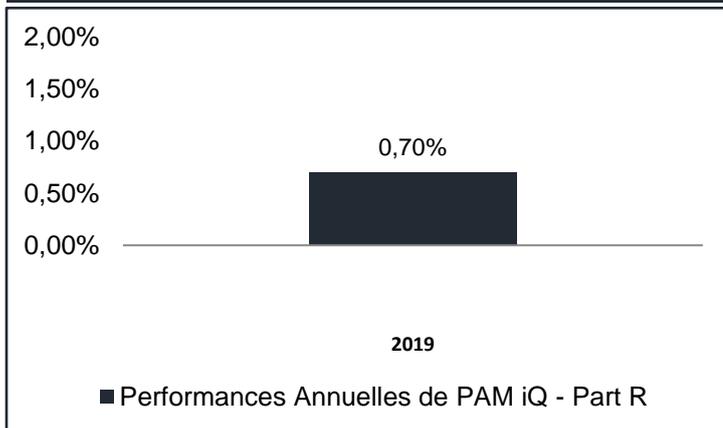
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	0%
Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certain cas, l'investisseur peut payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais ponctuels prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2%
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 30 septembre 2019 . Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective	
Frais ponctuels prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	0%
Cette commission correspond à 15% TTC maximum de la performance positive nette au-delà de l'EONIA capitalisé + 1,2% avec High Watermark. Ces frais respectent le principe du High-Watermark qui est le plus haut niveau atteint par le fonds à la clôture d'un exercice fiscal. L'application de ce principe garantit qu'aucune commission de surperformance ne saurait être prélevée tant que le High Watermark n'a été dépassé. Les frais de performance sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 30 septembre 2019 .	

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez, vous référer aux pages 13 à 15 du prospectus de cet OPCVM.

PERFORMANCES PASSES



Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

La performance de l'OPCVM est calculée dividendes réinvestis.

La devise dans laquelle les performances passées ont été calculées est l'Euro.

Le fonds a été créé le 29 juin 2018.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Fiscalité : FCP éligible au PEA.

Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

L'ensemble des documents réglementaires ainsi que les modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts sont disponibles sur le site www.plejade-am.com ou sur demande à Pléiade Asset Management – 12, rue Vivienne 75002 Paris.

La responsabilité de Pléiade Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Politique de rémunération : Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de Pléiade AM dans la rubrique Document réglementaire. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Pléiade Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **31/01/2020**.